

## **CONVOCATION DU 23 JANVIER 2018**

Le conseil municipal se réunira jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 20 heures en session ordinaire à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Procès-verbal de la séance du 11 janvier 2018 ;
- Devis - Archivage ;
- Devis divers ;
- Subventions 2018
- Question diverses & imprévues.

---

### **SEANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le premier février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – GIRAUD – Mme PESCHÉ – MM. GEAI – HOUSSAIS – BRETON.

**ETAIENT EXCUSES** : MM. BUFFET - PAILLARD ;

**NON EXCUSE** : M. CORTYL ;

**SECRETAIRE** : M. BRETON.

---

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2018**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 11 janvier 2018. Suite à une réponse négative, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **DEVIS - ARCHIVAGE**

*Délibération n° 20180201\_01*

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis pour l'archivage.

Les archives communales ont été triées, classées et inventoriées par l'archiviste du Centre de Gestion lors d'une mission initiale réalisée en 2010 sur une période de 22 jours.

Le devis présenté concerne l'archivage des documents depuis 2010, l'archiviste compte 4 jours de travail au prix de 170,15 € par jour soit un total de **680,60 € TTC**.

L'achat du matériel de conditionnement (chemises cartonnées, boîtes de type archives) ainsi que les frais de destruction des documents à éliminer (incinération, broyage) sont à la charge de la collectivité.

Après délibération le conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** le devis du Centre de Gestion pour 680,60 € TTC ;

---

### **DEVIS DIVERS**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de devis a été faite pour couper du bois au terrain de foot, le vallon et sur la place de l'Eglise. Celui-ci ne nous a pas été transmis pour la réunion. Le sujet sera revu à la prochaine réunion.

---

## **SUBVENTIONS 2018**

Délibération n° 20180201\_02

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

| <b>Associations</b>  | <b>Votés</b>      |
|--|-------------------|
| Anciens AFN Athée (1)  | 107,00 €          |
| Comice Agricoles Craon   | 31,00 €           |
| Comité de Jumelage CRAON / BUCHENBERG                          | 30,00 €           |
| Comité de Jumelage CRAON / ISZKASZENTGYÖRGY                    | 30,00 €           |
| Comité de Jumelage CRAON / OKEHAMPTON                          | 30,00 €           |
| Comité des Fêtes d'Athée                                       | 320,00 €          |
| Groupe Communal Protection des Cultures                        | 200,00 €          |
| Les Nociers d'Athée  | 100,00 €          |
| Société Protectrice des Animaux                                | 157,50 €          |
| Union Départementale des Associations Familiales de la Mayenne | 100,00 €          |
| Union Sportive d'Athée   | 442,00 €          |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat                          | 70,00 €           |
| <b>Total</b>   | <b>1 617,50 €</b> |

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 à l'article 6574.

Toutes demandes effectuées après le vote des subventions ne sera pas prise en compte

---

## **REPAS DES AINES**

Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe informe le conseil municipal qu'il y aura 2 personnes de l'association Familles Rurales à aider pour le service lors du repas des aînés le 24 février 2018.

---

## **ARGENT DE POCHE**

Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe informe le conseil municipal que la réunion d'information avec les jeunes souhaitant participer à l'opération « Argent poche » aura lieu en avril.

---

## **BAIL PRET A USAGER TERRAIN LAGUNE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous devons revoir le bail prêt à usage qui avait été fait à l'EARL de l'Isle, pour une parcelle située auprès des lagunes. Les exploitants de l'EARL partant en retraite, le bail serait à faire dans le nom des repreneurs.

Le conseil municipal ne s'y oppose pas.

---

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous devons prendre un arrêté pour l'éclairage public. Celui-ci serait éteint de 22h30 à 6h du 16 août au 31 mai et il n'y aurait pas du tout d'éclairage entre le 1<sup>er</sup> juin et 15 août.

Le conseil municipal approuve la proposition.

---

**ORANGE - INTERNET**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à Orange et une copie au Conseil Départemental, concernant les problèmes de connexion / lenteur à internet. Suite à ce courrier, nous avons reçu un mail du Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Mayenne, celui-ci propose de nous rencontrer ou d'organiser une réunion publique avec les administrés.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent souhaite organiser une réunion publique. La date sera fixée en fonction des disponibilités de la personne de chez Orange et sera communiquée ensuite.

---

**JEU « PLACE DE L'ÉGLISE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un jeu a été enlevé sur l'aire situé « place de l'Eglise » vu sa dangerosité. Madame le Maire demande s'il souhaite le remplacer, le conseil accepte le changement, des recherches vont être faite pour trouver un jeu équivalent à celui qui était en place.

---

La prochaine séance aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 20 heures.

---

La séance s'est achevée à 21 heures 30.

**SIGNATURES**

*Marie-Josèphe GUILLET*

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Alain BROSSIER*

*Marc GIRAUD*

*Nicole PESCHÉ*

*Bruno GEAI*

*Nicolas HOUSSAIS*

*Willy BRETON*